

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008048

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal à la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 1524-5 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts modifiés de la SEM Plaine Commune Développement le 20 Décembre 2005 et notamment les articles 15 et 27,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Tous ensembles pour Aubervilliers», Mme DESCAMPS du groupe " Union du nouvel Aubervilliers" et les membres du groupe "Aubervilliers, en marche pour le changement" ayant voté contre.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Désigne deux représentants au conseil d'administration de la SEM Plaine Commune Développement :

- Bernard VINCENT pour le conseil municipal
- Abderrahim HAFIDI pour un des neuf sièges attribués à la CAPC

ARTICLE 2 : Désigne Marc GUERRIEN à l'assemblée générale de la SEM Plaine Commune Développement.

Le Maire